

PROCÉDURES DE CONTRÔLE A REALISER PAR LE RÉVISEUR D'ENTREPRISES

INDEX

1. INTRODUCTION
2. CONTRÔLE DES FICHES DESCRIPTIVES
 - 2.1 Contrôles sur l'exactitude des fiches descriptives
 - 2.2 Contrôles sur l'exhaustivité des fiches descriptives
3. CONTRÔLE DE LA DECLARATION ANNUELLE
 - 3.1 Déclaration détaillée
 - 3.2 Déclaration simplifiée, vins spiritueux, emballage cadeaux, textile
 - 3.3 Déclaration consolidée
4. VALEUR DU POINT VERT
5. ECHANTILLON
6. RAPPORT SUR LES CONSTATATIONS DE FAIT
7. TEMPS IMPARTI PAR MISSION

Annexes

1. Questionnaire relatif au processus d'établissement des déclarations annuelles
2. Modèle de déclaration annuelle détaillée
3. Modèle de déclaration annuelle simplifiée
4. Modèle de rapport

1. INTRODUCTION

Conformément à l'article 6, paragraphe 6.2 du Contrat d'Adhésion à Valorlux A.s.b.l., le Cocontractant établit annuellement une déclaration définitive de mise sur le marché d'emballages, qui détermine sa contribution au financement de Valorlux A.s.b.l. La préparation de cette déclaration relève de la responsabilité du Cocontractant.

Il existe 5 types de déclarations annuelles définitives de mise sur le marché (ci-après « déclaration annuelle») pouvant être émises par le Cocontractant :

- Déclaration annuelle définitive simplifiée ;
- Déclaration annuelle définitive détaillée ;
- Déclaration annuelle définitive portant sur les vins et spiritueux ;
- Déclaration annuelle définitive portant sur les textiles;
- Déclaration annuelle définitive portant sur les emballages cadeaux ;
- Déclaration consolidée.

Tel qu'autorisé par l'article 8 du Contrat d'adhésion, Valorlux A.s.b.l. a décidé de mandater un réviseur d'entreprises afin d'effectuer des contrôles quant à l'exactitude des déclarations annuelles remises par les Cocontractants. Pour les déclarations annuelles détaillées, les contrôles porteront également sur les fiches descriptives individuelles des emballages.

La mission à réaliser par le réviseur d'entreprises sera effectuée conformément à la norme internationale relative aux services connexes applicable aux missions de procédures convenues (ISRS 4400). Pour les besoins de la mission, le réviseur d'entreprises doit être indépendant conformément aux règles qui s'appliquent à la profession de l'audit à Luxembourg.

Ainsi, le réviseur d'entreprises mettra en œuvre les procédures décrites ci-dessous, faisant appel aux techniques d'audit, définies par Valorlux A.s.b.l. et communiquera dans un rapport au Cocontractant et à Valorlux A.s.b.l les constatations factuelles résultant de ses travaux.

Si les procédures convenues mettent en évidence des écarts, le Cocontractant devra communiquer dans un délai de 2 mois à compter de la réception du rapport, par écrit, à Valorlux A.s.b.l., les éléments qu'il estime devoir faire l'objet d'une correction. Si le rapport du réviseur d'entreprises conclut à des écarts significatifs tels que définis à l'article 8.1., paragraphe 2 de la convention d'adhésion, les frais de contrôle, à savoir notamment les honoraires du réviseur d'entreprises, seront refacturés par Valorlux A.s.b.l. au Cocontractant qui les prendra financièrement à sa charge.

Afin de permettre ces contrôles, le Cocontractant mettra à disposition de Valorlux A.s.b.l. et du réviseur d'entreprises toutes les pièces appropriées, y inclus les échantillons d'emballages. De même, il complètera un questionnaire relatif au processus de préparation de la déclaration annuelle définitive (Annexe 1) préalablement à l'intervention du réviseur d'entreprises.

2. CONTRÔLE DES FICHES DESCRIPTIVES

Le contrôle des fiches descriptives individuelles des emballages n'est d'application que dans le cadre de l'établissement par le Cocontractant d'une déclaration annuelle définitive détaillée. Pour la déclaration annuelle simplifiée, se reporter directement au point 2. Pour la déclaration annuelle consolidée, se reporter directement au point 3.

La fiche descriptive individuelle des emballages reprend les éléments suivants :

- Le numéro du produit ;
- Le numéro d'adhérent ;
- La date d'enregistrement de la fiche ;
- Le libellé du produit ;
- La contenance en produit par unité de consommation ;
- Le nombre d'unités de consommation par unité de vente ;
- Le code famille-produit ;
- Le code catégorie d'emballage ;
- Le code élément d'emballage ;
- Le code matériau ;
- Le code tarif ;
- Le poids de l'élément d'emballage (en grammes, jusqu'à la deuxième décimale) ;
- Le nombre d'éléments d'emballage du même type ;
- La valeur du Point Vert par élément (en centimes) *;
- La valeur totale du Point Vert (en centimes) *.

(*) Informations facultatives

Le Cocontractant doit mettre à disposition du réviseur d'entreprises :

- tous les éléments d'emballage individuels relatifs à un produit (secs et vides) ;
- un produit en état de réception, y inclus les emballages de transport.

Valorlux A.s.b.l. mettra à disposition du Réviseur d'entreprises une balance étalonnée.

Les contrôles à effectuer pour vérifier l'exactitude et l'exhaustivité d'une fiche descriptive individuelle des emballages sont décrits ci-dessous.

2.1 Contrôles sur l'exactitude des fiches descriptives

Les contrôles suivants seront effectués pour l'échantillon de fiches descriptives individuelles des emballages sélectionnés par Valorlux A.s.b.l. (voir point 4) :

- 1) Observer le produit en l'état à sa réception, tel que mis à disposition par le Cocontractant et recompter le **nombre d'éléments d'emballage** en relation avec le produit (y inclus l'emballage de livraison). Vérifier que chaque emballage est indiqué sur la fiche descriptive individuelle des emballages ;

- 2) Pour chaque élément d'emballage, sur base du document « Nomenclature pour les déclarations Valorlux » (à télécharger sur le site www.valorlux.lu), vérifier l'exactitude du **code catégorie d'emballage** ;
- 3) Pour chaque élément d'emballage, sur base du document « Nomenclature pour les déclarations Valorlux », vérifier l'exactitude du **code matériau**, soit :
 - i) en observant les emballages et les mentions imprimées sur l'emballage ; ou
 - ii) en obtenant les informations de la part du fournisseur : fiche technique, bon de livraison, facture, confirmation du fournisseur, etc.
- 4) Pour chaque élément d'emballage, sur base du document « Nomenclature pour les déclarations Valorlux », vérifier l'exactitude du **code tarif** ;
- 5) Pour chaque élément d'emballage, vérifier l'exactitude du **poids** de l'élément d'emballage soit ;
 - i) en pesant l'élément d'emballage sec et vide mis à disposition par le Cocontractant, sur la balance mise à disposition par Valorlux A.s.b.l. ; ou
 - ii) en réconciliant le poids de l'élément d'emballage avec la fiche technique du produit.
- 6) Pour chaque produit, recompter le **nombre d'éléments d'emballage** du même type et s'assurer que ce nombre est correctement reporté sur la fiche descriptive.

2.2 Contrôles sur l'exhaustivité des fiches descriptives

Le réviseur d'entreprises sélectionnera un échantillon de produits sur les étalages en magasin et/ou en stocks, dont le nombre sera communiqué par Valorlux A.s.b.l., et vérifiera qu'une fiche déclarative individuelle a été remplie pour ce produit.

S'il s'avère qu'une fiche déclarative individuelle n'a pas été remplie pour le produit sélectionné, le Cocontractant doit préciser s'il s'agit d'un emballage non-ménager, d'un non-emballage, de produits exclusivement destinés à l'exportation, de produits déjà repris dans une déclaration faite par un fournisseur du Cocontractant ou s'il s'agit de produits ne donnant pas lieu à une obligation de reprise (emballages avec caution ou emballages donnés en consignment). Dans ce cas, un nouveau produit ne sera pas re-sélectionné.

3. CONTRÔLE DE LA DÉCLARATION DÉFINITIVE

Ces contrôles portent sur les déclarations annuelles définitives suivantes :

- Déclaration annuelle définitive de mise sur le marché simplifiée (Annexe 2) ;
- Déclaration annuelle définitive de mise sur le marché détaillée (Annexe 3).

Le contrôle porte sur la période du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile sélectionnée.

La déclaration définitive comprend les éléments suivants :

- Le numéro de page ;
- Le numéro d'adhérent ;
- L'année de référence ;
- Le numéro du produit ;
- Le nombre réel d'emballages d'unités de vente mis sur le marché durant l'année de référence ;
- La valeur du Point Vert par emballage d'unités de vente (c'est la « valeur totale du Point Vert » telle que calculée sur la fiche descriptive individuelle d'emballages) (*);
- La valeur totale du Point Vert (*);
- Le total général de la contribution Point Vert (*);
- Le nom et la signature du responsable.

(*) Informations facultatives

3.1 Déclaration détaillée

Le réviseur d'entreprises mettra en place les contrôles suivants, pour l'échantillon de fiches descriptives individuelles sélectionnées :

- i) réconcilier le numéro de produit tel que repris dans la fiche descriptive individuelle avec le numéro de produit tel que repris dans la déclaration définitive ; et
- ii) réconcilier le nombre réel d'emballages d'unités de vente au consommateur mis sur le marché (ou acquis par le Cocontractant le cas échéant) aux pièces justificatives communiquées par le Cocontractant.

3.2 Déclaration simplifiée

Dans le cas d'une déclaration annuelle définitive simplifiée, le réviseur d'entreprises vérifiera pour la(les) famille(s) de produits sélectionnée(s) sur la déclaration définitive, le nombre réel d'unités de vente emballées mises sur le marché sur base des pièces justificatives communiquées par le Cocontractant.

3.2. Déclaration consolidée

Dans le cas d'une déclaration annuelle définitive consolidée, le réviseur d'entreprises vérifiera pour un échantillon déterminé par Valorlux A.s.b.l. à partir du détail communiqué par le Cocontractant, le nombre réel d'emballages d'unités de vente mis sur le marché sur base des pièces justificatives communiquées par le Cocontractant.

1. VALEUR DU POINT VERT

La valeur du Point Vert par emballage d'unité de vente, la valeur totale du Point Vert et le total général de la contribution Point Vert ne font pas l'objet d'un contrôle par le réviseur d'entreprises.

2. ECHANTILLON

Valorlux A.s.b.l. communiquera au réviseur d'entreprises :

- Le nombre et l'identité des Cocontractants qui feront l'objet des procédures de contrôle, ainsi que les coordonnées de la personne de contact ;
- La sélection de fiches descriptives individuelles des emballages à tester, si le Cocontractant prépare une déclaration annuelle détaillée, ainsi que le nombre de produits à sélectionner pour les contrôles mentionnés au point 1.2;
- La ou les familles de produits à tester si le Cocontractant prépare une déclaration annuelle simplifiée ;
- L'échantillon d'éléments à tester si le Cocontractant prépare une déclaration annuelle consolidée.

3. RAPPORT SUR LES CONSTATATIONS DE FAIT

Le réviseur d'entreprises communiquera ses constatations de fait dans un rapport, dont la structure est reprise à l'annexe 4, à Valorlux A.s.b.l. Une copie de ce rapport sera adressée au Cocontractant.

Les rapports devront parvenir à Valorlux A.s.b.l. signés et par e-mail sous format PDF au plus tard deux (2) mois après la visite chez le Cocontractant. Si ce délai ne peut pas être respecté, le réviseur d'entreprises en informera Valorlux A.s.b.l..

Les parties descriptives qui seraient incluses dans le rapport du réviseur d'entreprises reprendront des données de synthèse communiquées par Valorlux A.s.b.l. Aucun contrôle ne sera effectué sur ces données.

4. TEMPS IMPARTI PAR MISSION

Le temps imparti par mission sera déterminé par concertation entre Valorlux A.s.b.l. et le réviseur d'entreprises préalablement à la réalisation de la mission.

Dans le cas de circonstances exceptionnelles qui engendreraient des heures supplémentaires, Valorlux A.s.b.l. devra être informé au préalable. En fonction des informations fournies, Valorlux A.s.b.l. décidera si l'examen devra se poursuivre et tiendra informé le réviseur d'entreprises par décision écrite. Le défaut de collaboration efficace du Cocontractant lors des opérations de contrôle effectuées par le réviseur d'entreprises ne constitue pas

une circonstance exceptionnelle justifiant le paiement d'heures supplémentaires au réviseur d'entreprises par Valorlux A.s.b.l.. Ces heures supplémentaires seront refacturées par Valorlux A.s.b.l. au Cocontractant qui les prendra financièrement à sa charge.

ANNEXE 1 – QUESTIONNAIRE SUR LE PROCESSUS D'ETABLISSEMENT DE LA DECLARATION ANNUELLE FINALE

1. Questionnaire applicable en cas de préparation d'une déclaration annuelle détaillée

Fiches descriptives individuelle des emballages

1. Comment vous assurez-vous qu'une fiche descriptive individuelle a été établie pour tous les produits mis sur le marché, hormis les produits achetés auprès de fournisseurs luxembourgeois ou dont les emballages sont déclarés par un autre Cocontractant ? [par exemple : liste des produits référencés par fournisseur, avec identification des fournisseurs luxembourgeois ou qui déclarent eux-mêmes les emballages, comparée par le listing des fiches descriptives individuelles d'emballages]
2. Comment vous assurez-vous que les produits ne faisant pas l'objet d'une fiche descriptive des emballages correspondent :
 - 2.1. A un emballage non-ménager,
 - 2.2. À un non-emballage,
 - 2.3. À un produit exclusivement destinés à l'exportation,
 - 2.4. À un produit déjà repris dans une déclaration faite par un fournisseur du Cocontractant
 - 2.5. À des produits ne donnant pas lieu à une obligation de reprise (emballages avec caution ou emballages donnés en consignment).
3. Qui sont les personnes en charge de la préparation des fiches descriptives des emballages (nom, prénom, email) ?
4. Sur base de quelles informations sont renseignés (préciser la nature, p.e. fiche technique du produit, observation, etc):
 - Le matériau d'emballage
 - Le poids de l'élément d'emballage
5. Comment sont traités les emballages de groupement et de transport ?
6. Un contrôle est-il effectué en interne pour s'assurer que les informations reprises sur ces fiches sont correctes ?

Déclarations détaillées

1. Comment vous assurez-vous que tous les produits ayant fait l'objet d'une fiche descriptive et qui ont été mis sur le marché lors de l'exercice sous revue sont repris dans la déclaration annuelle.
2. Comment établissez-vous le nombre réel d'emballages d'unités de vente au consommateur mis sur le marché ? Merci de détailler la procédure. [Par exemple : quantité de produits vendus ou achetés sur base du système d'information, quantités établies sur base des factures d'achats ou de vente, etc...]
3. Qui sont les personnes en charge de la préparation de la déclaration annuelle (nom, prénom, email) ?
4. Un contrôle est-il effectué en interne pour s'assurer que les informations reprises sur la déclaration sont correctes et exhaustives ?

2. Questionnaire applicable en cas de préparation d'une déclaration annuelle simplifiée, vins, spiritueux et textile

1. Comment déterminez-vous les produits appartenant à une famille de produits donnée ? Merci de fournir la liste des produits par famille.
2. Comment établissez-vous le nombre réel d'emballages d'unités de vente au consommateur mis sur le marché par famille? Merci de détailler la procédure. [Par exemple : quantité de produits vendus ou

achetés sur base du système d'information, quantités établies sur base des factures d'achats ou de vente, etc...]

3. Comment vous assurez-vous que tous les produits mis sur le marché, hormis les produits achetés auprès de fournisseurs luxembourgeois ou dont les emballages sont déclarés par un autre Cocontractant sont repris dans la déclaration annuelle ?
4. Comment vous assurez-vous que les produits non repris correspondent :
 - a) A un emballage non-ménager,
 - b) À un non-emballage,
 - c) À un produit exclusivement destinés à l'exportation,
 - d) À un produit déjà repris dans une déclaration faite par un fournisseur du Cocontractant,
 - e) À des produits ne donnant pas lieu à une obligation de reprise (emballages avec caution ou emballages donnés en consignation).
5. Comment sont traités les emballages de groupement et de transport ?
6. Qui sont les personnes en charge de la préparation de la déclaration annuelle (nom, prénom, email) ?
7. Un contrôle est-il effectué en interne pour s'assurer que les informations reprises sur la déclaration sont correctes et exhaustives ?

3. Questionnaire applicable en cas de préparation d'une déclaration consolidée

1. Comment déterminez-vous les produits appartenant à une catégorie de matériau donnée ? Merci de fournir le détail des données justifiant la déclaration consolidée remise.
2. Comment établissez-vous le poids réel d'emballages d'unités de vente au consommateur mis sur le marché ? Merci de détailler la procédure. [Par exemple : quantité de produits vendus ou achetés sur base du système d'information, quantités établies sur base des factures d'achats ou de vente, etc...]
3. Comment vous assurez-vous que tous les produits mis sur le marché, hormis les produits achetés auprès de fournisseurs luxembourgeois ou dont les emballages sont déclarés par un autre Cocontractant sont repris dans la déclaration annuelle ?
4. Comment vous assurez-vous que les produits non repris correspondent :
 - a) A un emballage non-ménager,
 - b) À un non-emballage,
 - c) À un produit exclusivement destinés à l'exportation,
 - d) À un produit déjà repris dans une déclaration faite par un fournisseur du Cocontractant
 - e) À des produits ne donnant pas lieu à une obligation de reprise (emballages avec caution ou emballages donnés en consignation).
5. Sur base de quelles informations sont établis (préciser la nature, p.ex. fiche technique du produit, observation, etc.):
 - a) Matériau d'emballage
 - b) Le poids de l'élément d'emballage
6. Comment sont traités les emballages de groupement et de transport ?
7. Qui sont les personnes en charge de la préparation de la déclaration annuelle (nom, prénom, email) ?
8. Un contrôle est-il effectué en interne pour s'assurer que les informations reprises sur la déclaration sont correctes et exhaustives ?

Annexe 4 : Exemple de structure du rapport pour un contrôle d'une déclaration annuelle détaillée

Page de garde : informations de synthèse non contrôlées

Informations générales

Données relatives au Cocontractant		Données relatives à l'examen	
Nom de la société:		Année de déclaration:	
Adresse:		Type de déclaration + version	
Code postal:	Commune:	Date:	
Pays:	Tél.:		
N° de membre:	Fax:		
Personnes ayant participé à l'examen :		Données relatives à l'auditeur :	
Nom:	Prénom:	Nom du cabinet de révision :	
Adresse e-mail:	Tél.:	Nom de la personne en charge de l'examen :	Prénom de la personne en charge de l'examen :
Nom:	Prénom:	Adresse e-mail:	Tél.:
Adresse e-mail:	Tél.:		

Description des activités et responsabilité du Cocontractant

<p><u>Activité</u> :</p> <ul style="list-style-type: none">• Description détaillée des activités de la société <p><u>Type de responsabilité d'emballage</u> : (voir accord de coopération) Exemple : Producteur / Importateur</p>

Données historiques

Année	Matériau	Quantité d'emballages mise sur le marché		Contribution	
		En T	Variation N / N-1	En EUR	Variation N / N-1
N - total		-	-	0,00 €	-
	<i>Verre</i>	-	-	-	-
	<i>Papier/Carton</i>	-	-	-	-
	<i>Métaux</i>	-	-	-	-
	<i>Plastiques</i>	-	-	-	-
	<i>Composites</i>	-	-	-	-
	<i>Matériaux Naturels</i>	-	-	-	-
N-1 - total		-	-	0,00 €	-
	<i>Verre</i>	-	-	-	-
	<i>Papier/Carton</i>	-	-	-	-
	<i>Métaux</i>	-	-	-	-
	<i>Plastiques</i>	-	-	-	-
	<i>Composites</i>	-	-	-	-
	<i>Matériaux Naturels</i>	-	-	-	-
N-2 - total		-	-	0,00 €	-
	<i>Verre</i>	-	-	-	-
	<i>Papier/Carton</i>	-	-	-	-
	<i>Métaux</i>	-	-	-	-
	<i>Plastiques</i>	-	-	-	-
	<i>Composites</i>	-	-	-	-
	<i>Matériaux Naturels</i>	-	-	-	-

A l'attention du Conseil d'administration de
Valorlux A.s.b.l.
22, rue de l'industrie
L-8399 WINDHOF

**Rapport du Réviseur d'entreprises sur les constatations de fait concernant la déclaration annuelle
détaillée remise par [nom du Cocontractant] pour l'année [année] à Valorlux A.s.b.l.**

Nous avons mis en œuvre les procédures convenues avec vous et indiquées ci-dessous relatives à la déclaration annuelle détaillée remise par [nom du Cocontractant] pour l'année [année], présentés dans les documents ci-joints. Notre mission a été effectuée selon la norme internationale de services connexes (International Standard on Related Services, Norme ISRS) relative aux missions de procédures convenues. Les procédures ont été mises en œuvre dans le seul but de vous aider à déterminer la validité de la déclaration annuelle détaillée et peuvent être résumées comme suit :

1. Contrôles sur l'exactitude des fiches descriptives

Pour l'échantillon de fiches descriptives individuelles des emballages sélectionnés par Valorlux A.s.b.l. :

- a) Nous avons observé le produit en l'état à sa réception, tel que mis à disposition par le Cocontractant et recompté le nombre d'éléments d'emballage en relation avec le produit (y inclus l'emballage de livraison). Nous avons vérifié que chaque emballage est indiqué sur la fiche descriptive individuelle des emballages ;
- b) pour chaque élément d'emballage, sur base du document « Nomenclature pour les déclarations Valorlux » (téléchargé sur le site www.valorlux.lu), nous avons vérifié l'exactitude du code catégorie d'emballage ;
- c) pour chaque élément d'emballage, sur base du document « Nomenclature pour les déclarations Valorlux », nous avons vérifié l'exactitude du code matériau, soit :
 - en observant les emballages et les mentions imprimées sur l'emballage ; ou
 - en obtenant les informations de la part du fournisseur : fiche technique, bon de livraison, facture, confirmation du fournisseur, etc.
- d) Pour chaque élément d'emballage, sur base du document « Nomenclature pour les déclarations Valorlux », nous avons vérifié l'exactitude du code tarif ;
- e) Pour chaque élément d'emballage, nous avons vérifié l'exactitude du poids de l'élément d'emballage soit :
 - en pesant l'élément d'emballage sec et vide mis à disposition par le Cocontractant, sur la balance mise à disposition par Valorlux A.s.b.l. ; ou
 - en réconciliant le poids de l'élément d'emballage avec la fiche technique du produit.
- f) Pour chaque produit, nous avons recompté le nombre d'éléments d'emballage du même type et nous sommes assurés que ce nombre est correctement reporté sur la fiche descriptive.

2. Contrôles sur l'exhaustivité des fiches descriptives

Nous avons sélectionné un échantillon de [nombre de produits] produits sur les étagères en magasin et/ou en stocks, dont le nombre nous a été communiqué par Valorlux A.s.b.l., et avons vérifié qu'une fiche déclarative individuelle a été remplie pour ce produit.

3. Contrôles sur la déclaration détaillée

Pour l'échantillon de fiches descriptives individuelles sélectionnées, nous avons

- réconcilié le numéro de produit tel que repris dans la fiche descriptive individuelle avec le numéro de produit tel que repris dans la déclaration définitive et ;
- réconcilié le nombre réel d'emballages d'unités de vente au consommateur [mis sur le marché/acquis par le Cocontractant] aux pièces justificatives communiquées par le Cocontractant.

Les travaux effectués nous conduisent aux constatations de fait suivantes :

- Concernant les procédures reprises au point 1, nous n'avons pas constaté d'exception / détailler les exceptions
- Concernant les procédures reprises au point 2, nous n'avons pas constaté d'exception / détailler les exceptions
- Concernant les procédures reprises au point 3, nous n'avons pas constaté d'exception / détailler les exceptions

	Quantité en T*	Contribution en EUR
<u>Déclaration</u>	xx	xx
<u>Déclaré en trop – concernant l'échantillon contrôlé</u>		
Xxxxx – courte explication	xx	xx
Xxxxx – courte explication	xx	xx
<u>Déclaré trop peu / quantités non déclarées – concernant l'échantillon contrôlé</u>		
Xxxx – courte explication	xx	xx
Xxxx – courte explication	xx	xx
<u>Différence absolue</u>	xx	xx
<u>Différence relative</u>	xx % en trop/ trop peu	xx

[* en produit dans le cas de déclaration simplifiée]

Autres remarques:

- xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx
- xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

Compte tenu du fait que les procédures mentionnées ci-dessus ne constituent ni au audit ni un examen limité selon les normes internationales d'audit (International Standards on Auditing, Normes ISA) ou les normes internationales d'examen limité (International Standards on Review Engagements, Normes ISRE) (ou les normes ou pratiques nationales applicables), nous n'exprimons aucun degré d'assurance sur les comptes fournisseurs au (indiquer la date).

Si nous avons mis en œuvre des procédures complémentaires ou si nous avons réalisé un audit ou un examen limité des états financiers selon les normes internationales d'audit ou les normes internationales d'examen limité (ou les normes ou pratiques nationales applicables), d'autres éléments auraient pu être portés à notre connaissance et vous auraient été communiqués.

Notre rapport n'a pour seul objectif que celui indiqué dans le premier paragraphe de ce rapport et est réservé à votre usage personnel. Il ne peut être utilisé à d'autre fins, ni être diffusé à d'autres parties. Ce rapport ne concerne que la déclaration et les éléments susmentionnés et ne s'étend à aucun des états financiers du Cocontractant pris dans leur ensemble.

AUDITEUR

Date

Adresse